



ASSOCIATION  
NATIONALE DES  
ÉTUDIANTS EN  
PHARMACIE DE  
FRANCE

Contribution – Stages du tronc commun

# Les stages du tronc commun des études en sciences pharmaceutiques

## Contribution de l' A.N.E.P.F.

Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France  
4, avenue Ruysdaël – 75008 Paris  
[www.anepf.org/](http://www.anepf.org/) [contact@anepf.org](mailto:contact@anepf.org)

*Représentée au CNESER et au CNOUS – Nommée à la CNEMMOP et l'ONDPS  
Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA*



ANEPF

## Contribution – Stages du tronc commun

Le cadre légal des études en sciences pharmaceutiques prévoit des stages, obligatoires ou facultatifs, pendant le tronc commun des études en sciences pharmaceutiques. Mentionnés dans les arrêtés du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques et du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, il est possible de distinguer un stage officinal d'initiation, un stage d'application et un stage hospitalo-universitaire.

Vis-à-vis de ces stages, le bilan est amer auprès des 4 802 étudiants sondés, lors du Grand Entretien 2.0 mené par l'A.N.E.P.F.. En effet, 59% trouvent que leur formation ne les prépare pas à l'exercice professionnel. Parmi eux, 68% justifient cette réponse par le manque de stages et 68% par le manque de cas pratiques. En outre, il est important de noter que ces derniers trouvent que *“les cours sont à côté de la réalité professionnelle”*, que certains cours sont *“non actualisés”* et qu'il *“manque du lien avec le patient”*. Le constat est donc unanime : les étudiants sont mécontents de leur formation pratique qu'ils trouvent insuffisante, peu tournée vers le patient et l'application de leurs connaissances. Or, cela doit pourtant être un des objectifs des stages : celui de développer des compétences pratiques à partir d'un bagage théorique. Il est donc essentiel de leur redonner leur principale mission afin que les étudiants puissent se sentir prêts à exercer sereinement à la fin de leurs études.

L'A.N.E.P.F. est attachée à la réussite de ses étudiants et à leur épanouissement dans leurs études, tout en leur assurant une formation de qualité afin qu'ils deviennent d'excellents professionnels de santé. Elle se propose donc, par cette contribution, de développer ses axes d'améliorations réalisables quant à la formation acquise lors des stages du tronc commun.

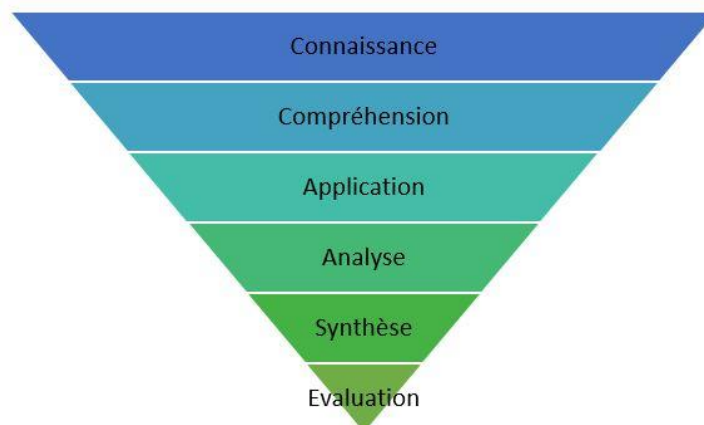
## Contribution – Stages du tronc commun

### I. Des bases indispensables

#### A. Un objectif bien défini est à moitié atteint

Cette citation d'Abraham LINCOLN prend tout son sens si on l'accompagne des travaux du psychologue américain Benjamin BLOOM. Ce dernier a effectivement développé de nombreuses contributions au classement des objectifs pédagogiques, mais surtout sa taxonomie, utile afin d'évaluer la progression de l'apprentissage. Il définit un objectif pédagogique comme un élément cherché à être atteint par l'intermédiaire d'une action de formation. Cela décrit alors une performance, sous la forme d'un comportement observable, que l'apprenant pourra accomplir et sur laquelle il pourra être évalué. Il est donc admis que formuler un objectif pédagogique est en fait définir la performance visée par le formateur. L'évaluation sera la preuve en acte que l'apprenant a atteint l'objectif, et donc la nouvelle compétence. C'est pour cette raison par exemple que l'on exprime les objectifs pédagogiques en commençant par la phrase suivante "à l'issue de la formation, les apprenants seront capables de".

Les objectifs pédagogiques opérationnels doivent être énoncés selon "la règle des 3C" : un **C**omportement observable, les **C**onditions de la réalisation (*moyens, contexte, etc*) et les **C**ritères de réussite. Tout cela est ensuite utilisé afin de concevoir une évaluation objective de l'apprenant quant à l'acquisition de nouvelles compétences. Ceci est parfaitement intégré dans la classification des niveaux de pensées indispensables dans le processus de l'apprentissage :



## Contribution – Stages du tronc commun

L'ensemble de ces niveaux de pensées correspond parfaitement aux attendus d'un stage. Tout d'abord, l'étudiant a des connaissances qu'il va appliquer grâce à sa compréhension des objectifs, afin de pouvoir analyser une situation et en tirer une synthèse globale de ses acquis avant d'être évalué. Il semble donc primordial d'instaurer des cadres clairs et définis sur les objectifs et compétences attendus d'un stage. De cela pourra découler une formation optimale des étudiants afin qu'ils acquièrent les 3 savoirs selon la taxonomie de BLOOM : le **savoir**, le **savoir-faire** et le **savoir-être**. Autant de valeurs qu'un professionnel de santé, en formation ou en activité, se doit de développer et posséder.

La **mise en place généralisée d'un carnet de stage** contenant diverses informations essentielles à la réussite d'une application pratique semble dans ces conditions une solution viable et facile à mettre en place. Ce carnet doit comprendre *a minima* :

- Une présentation de la formation pratique et son intérêt dans le cursus universitaire ;
- Une description des objectifs & compétences attendus sous forme de tableau de bord ;
- Les moyens à disposition de l'étudiant pour la réalisation des objectifs du stage ;
- Une fiche de suivi des progressions au cours du stage ;
- Une grille d'auto-évaluation de l'étudiant ;
- Les modalités de validation du stage ;
- Une fiche d'évaluation du terrain de stage.

Il pourra à côté comprendre des sections propres à chaque stage, que ce soit celui d'initiation où l'univers officinal est présenté jusqu'à celui hospitalier où les missions spécifiques aux services pourront être détaillées.

La généralisation de ce format à l'ensemble des stages, et surtout l'expression claire des objectifs et compétences attendus - *sous la forme d'un tableau de bord* - à la fois pour l'étudiant mais aussi pour le maître de stage, permet de s'assurer d'un meilleur encadrement et d'une meilleure formation. L'ensemble des protagonistes peuvent alors travailler sur des bases communes. La Commission Nationale des Etudes de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (C.N.E.M.M.O.P.) et le Collège des Pharmaciens Conseillers Maître de Stage (C.P.C.M.S.) ont par ailleurs déjà créé cet outil. Il n'est malheureusement pas appliqué dans l'ensemble des U.F.R.. Il serait donc bénéfique pour les étudiants que son utilisation soit étendue à tout le territoire et rendue obligatoire. Il en découlerait des stages mieux compris par les étudiants et les maîtres de stage, et ainsi une formation plus adaptée et plus pertinente.

## Contribution – Stages du tronc commun

### B. Un meilleur encadrement des stages officinaux

Un stage pédagogiquement pertinent est un apprentissage avec un maître de stage formé. Ainsi, comme décrit dans l'article R.4235-41 et suivants du Code de la Santé Publique, les pharmaciens doivent se préparer à leur fonction en perfectionnant leurs connaissances notamment et en se dotant des moyens adéquats. Ils doivent s'efforcer de montrer l'exemple des qualités professionnelles et du respect de la déontologie en associant le stagiaire à l'ensemble des activités qu'ils exercent. Par conséquent, la formation du maître de stage s'inscrit dans la démarche de D.P.C. (*Développement Professionnel Continu*), dispositif appliqué à l'ensemble des professions de santé et développé par la Haute Autorité de Santé en 2009 suite à sa volonté d'évaluation des pratiques professionnelles. Ainsi, dès lors que l'accompagnement de l'étudiant favorise une démarche réflexive et qu'il questionne sa propre pratique de soins, le pharmacien est encadré par son D.P.C. d'après la fiche méthode sur l'encadrement de stage de la Haute Autorité de Santé (*mai 2014*).

De cela découle une exigence fondamentale attendue dans le cadre du D.P.C. : l'agrément. Délivré par la structure responsable de la formation initiale (*ici les U.F.R. des sciences pharmaceutiques*) sur avis des conseils de l'Ordre des pharmaciens, il définit des prérequis professionnels et organisationnels (*en termes d'expérience, d'activité et d'organisation*). Cet agrément nominatif est accordé pour une durée maximale de cinq ans et les modalités d'obtention sont décrites dans l'article 21 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Les pharmaciens agréés sont alors représentés par le C.P.C.M.S., fédération des associations régionales des maîtres de stage. Grâce à cette structure, un travail de réflexion a été fait autour de :

- La définition des programmes de stage par objectifs ;
- La rédaction de guides de stage ;
- La révision des modalités d'agrément des maîtres de stage.

## Contribution – Stages du tronc commun

A côté de cet agrément, les pharmaciens maîtres de stage agréés signent une charte d'engagement rappelant leurs obligations déontologiques (*articles R.4235-41 à 43 du Code de la Santé Publique*). Ils s'engagent particulièrement à :

- avoir une disponibilité suffisante pour consacrer le temps nécessaire à la formation pratique du stagiaire ;
- lui inspirer le respect de la profession de pharmacien d'officine et lui donner l'exemple des qualités professionnelles requises ;
- faire participer à sa formation une équipe officinale qualifiée ;
- l'associer au suivi thérapeutique des patients et à la pratique de l'opinion pharmaceutique, en lui faisant prendre conscience de son rôle d'acteur de santé publique.

Malgré ces précautions attentives afin que le pharmacien maître de stage accueille un étudiant au sein de son officine dans des conditions optimales d'apprentissage, le maître de stage est trop souvent peu au fait des modalités du stage ou peu impliqué dans la formation. Il arrive ainsi que des étudiants ne soient pas, ou mal, accompagnés ce qui a des conséquences extrêmement néfastes dans leur poursuite d'étude, allant jusqu'à remettre en cause, dans les pires situations, leur projet d'orientation professionnelle initial. En effet, il arrive qu'à **la suite d'une première expérience qui les aura profondément déçus, certains étudiants rejettent catégoriquement la filière officine**. L'apprentissage est une responsabilité de tous qu'il faut respecter. Il est donc nécessaire d'agir en conséquence afin que les étudiants puissent être formés dans les meilleures dispositions avec, notamment, un maître de stage formé.

Tout d'abord, l'agrément doit être différencié entre d'une part, l'accueil d'un étudiant en sixième année officinale et, d'autre part, l'accueil d'un étudiant de premier ou second cycle. Compte tenu des objectifs attendus pour les différents stages, les nécessités de formation des maîtres de stage ne sont pas les mêmes. En effet, les attentes ne sont aucunement comparables entre un étudiant découvrant l'officine pour la première fois lors du stage officinal d'initiation, et un étudiant en fin de cursus pour un stage de pratique professionnelle. Il est donc indispensable, pour l'A.N.E.P.F., de distinguer deux niveaux agréments :

## Contribution – Stages du tronc commun

- **Le niveau 1**, correspondant au suivi de l'étudiant en premier et second cycle, et qui nécessite un accompagnement tourné vers une qualité d'apprentissage importante. En effet, l'étudiant est en pleine découverte et acquisition des fondamentaux de l'officine. Le maître de stage a donc une responsabilité majeure de formation et d'information à effectuer pour l'intégrer dans le monde officinal et face à ses premiers contacts avec le patient ;
- **Le niveau 2**, correspondant au suivi de l'étudiant en troisième cycle court officine, et qui nécessite un accompagnement tourné vers la pratique officinale dans une visée de perfectionnement. L'étudiant doit compléter ses acquis de six ans de formation et devenir autonome dans une équipe officinale. Les compétences à développer pour ce stage sont autant scientifiques, éthiques que tournées sur le fonctionnement et le management d'une officine.

**Le second agrément étant un engagement plus important du maître de stage, le niveau 1 est alors préalablement requis.** En effet, il ne faut pas dériver vers un modèle où les maîtres de stage ne désirent que des étudiants de sixième année. Il faut une mixité quant à l'accueil de stagiaires selon leur niveau de formation. Cette différenciation d'agrément permettra au maître de stage de bien s'imprégner des attendus différents pour chaque stage et par conséquent inculquer les bonnes pratiques appropriées. L'Ordre des pharmaciens - par son guide des maîtres de stage - et le C.P.C.M.S. - par ses guides de stage officinal d'initiation et de pratique professionnelle - aident les pharmaciens dans cette démarche d'accompagnement et de formation des étudiants selon leur stage.

Depuis 2007, le pharmacien maître de stage agréé peut **missionner son pharmacien adjoint pour la seule durée d'un stage et pour un étudiant donné.** Sa mission concerne uniquement le champ des compétences pharmaceutiques. Le pharmacien adjoint, ainsi désigné « *maître de stage adjoint* » peut encadrer le travail du stagiaire, signer le rapport de stage et donner son avis sur l'étudiant. Il faut développer ces initiatives, particulièrement lorsque le pharmacien titulaire n'a pas ou peu le temps de s'occuper de l'étudiant. Un pharmacien adjoint formé a tout autant de qualités qu'un pharmacien titulaire, surtout s'il est désireux de s'impliquer activement dans la formation des stagiaires. De plus, une réflexion sur **l'ouverture des agréments des maîtres de stage à ces adjoints doit être entamée.** Pourquoi ne peuvent-ils pas accompagner des étudiants en stage d'application où les missions sont essentiellement tournées vers l'analyse pharmaceutique et l'interaction avec le patient ?

## Contribution – Stages du tronc commun

En outre, le rythme de **renouvellement des agréments doit être revu**. Actuellement d'une durée maximale de cinq ans, il ne permet pas de vérifier activement et attentivement que le maître de stage respecte bien ses obligations à la fois de sa formation dans le cadre de son D.P.C. et de la formation de l'étudiant. C'est une période trop longue qui doit être abaissée à un rythme de trois ans. Cela permettra au conseiller de stage d'effectuer une visite de l'officine plus régulièrement afin qu'il s'assure de sa bonne tenue, la disponibilité du maître de stage, l'actualisation de ses connaissances et motivations, mais également la mise à disposition du stagiaire de la documentation et du matériel essentiels à sa formation. Ce sont des impératifs qui doivent être validés plus fréquemment afin d'assurer à l'étudiant des conditions optimales d'apprentissage.

De plus, il est indispensable **d'actualiser les critères d'obtention des agréments**. Souvent reléguée à la simple rédaction d'un dossier, cette demande ne s'appuie que très peu sur les motivations et le projet pédagogique du pharmacien pourtant essentiels. Il n'est pas rare de constater que les pharmaciens maîtres de stage délaissent la formation au profit de l'obtention d'une main d'œuvre facilement accessible, surtout pour les étudiants de troisième cycle court officine. Recentrer la demande d'obtention des agréments autour du but premier des stages, c'est-à-dire la pédagogie, permettrait d'éviter ces dérives et rendrait à l'agrément toute sa valeur.

Enfin, l'évaluation du renouvellement de l'agrément, par le doyen de l'U.F.R. après avis du conseiller maître de stage à travers le conseil compétent de l'Ordre des pharmaciens, **doit prendre en compte l'évaluation des étudiants à propos du terrain de stage** comme expliqué ci-après.

### C. Une évaluation objective

Afin que les stages soient pédagogiquement pertinents et intéressants, il est essentiel qu'une évaluation en soit faite. Elle doit s'inscrire dans une démarche d'assurance qualité et devenir ainsi double : **l'étudiant et le maître de stage doivent être évalués tous les deux**. Cette double évaluation doit devenir un **prérequis dans la validation de stage**, dans une visée d'amélioration permanente à la fois pour le stagiaire et le maître de stage.



## Contribution – Stages du tronc commun

D'un côté, une vérification des acquis et des compétences de l'étudiant doit être effectuée de manière propre à chaque stage. Un examen sous la forme d'un oral face à un jury devra être privilégié, pouvant être associé à la remise d'un rapport par exemple. Pourront ainsi être abordés des cas pratiques, indispensables à la formation des étudiants qui doivent être au plus près de l'exercice du professionnel de santé qu'est le pharmacien (*posologies, reconnaissances, commentaires d'ordonnances, éducation thérapeutique, analyse pharmaceutique, cas de comptoir, conciliation médicamenteuse, etc*). Il est aussi primordial d'intégrer une **évaluation de l'étudiant, de son travail et de son implication dans sa formation via l'avis de son maître de stage.**

D'un autre côté, **le terrain de stage doit aussi faire l'objet d'une évaluation.** Celle-ci doit être globale afin de balayer l'ensemble des caractéristiques nécessaires à un stage permettant une formation de qualité :

- **Appréciation du maître de stage** : suivi des objectifs pédagogiques, connaissance des objectifs du stage, disponibilité et écoute, mise en situation de l'étudiant, etc ;
- **Appréciation de l'équipe** : intégration, bonne entente et écoute, connaissances des objectifs du stage, etc ;
- **Appréciation du terrain de stage** : conditions de travail convenables, horaires respectés, équipement, etc.

Rappelons que le pharmacien maître de stage accepte, en signant la charte d'engagement dans le cadre de son D.P.C., l'évaluation de son activité pédagogique.

Ainsi la réalisation de grilles d'évaluation, en accord avec les tableaux de bord, est une solution objective et réalisable pour chaque stage tout en permettant une harmonisation nationale. La création en parallèle d'une commission d'évaluation annuelle de ces grilles au sein de chaque U.F.R. semble être un bon moyen d'assurer la qualité des terrains de stage. Ces commissions devront comprendre *a minima* les enseignants responsables des stages, des élus étudiants, et des représentants de l'association régionale des maîtres de stage ; et de façon optionnelle des enseignants et étudiants volontaires. S'il s'avère qu'un problème notable, récurrent ou non, est constaté tant au niveau de la qualité de la formation que de l'accompagnement de l'étudiant, des mesures pourront ainsi être prises en s'appuyant sur ces fiches. Dans cette continuité, il sera dès lors possible de s'appuyer dessus au moment des décisions de renouvellement des agréments des maîtres de stage officinaux.

## Contribution – Stages du tronc commun

### II. Des stages professionnalisants

---

#### A. Le stage officinal d'initiation

Le stage d'initiation, cadré par l'arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, est obligatoire. Il est d'une durée de six semaines à temps complet en une ou deux périodes avant le début de la troisième année (*cinquième semestre*). Celui-ci doit être réalisé soit dans une officine, une pharmacie mutualiste ou une pharmacie de secours minière. Ses objectifs sont multiples avec la découverte de la profession de pharmacien d'officine, la place de la pharmacie dans la chaîne de santé, la vie de l'officine, l'équipe officinale et son organisation, le rôle du pharmacien (*titulaire(s) et adjoints*), mais aussi l'initiation à la connaissance du médicament, à son circuit de distribution, aux préparations pharmaceutiques ou encore à la documentation pharmaceutique.

##### a. Une longueur et une période plus adaptées

Les six semaines du stage officinal d'initiation sont, d'après le Grand Entretien 2.0, jugées trop longues par les étudiants. Sur une échelle de 1 (*trop courte*) à 5 (*trop longue*), 72% d'entre eux avaient attribué une note supérieure à 3 à la question "Que pensez-vous de la durée de ce stage ?". **Ils ont été entendus** : le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques paraîtra prochainement au journal officiel : il instaure dorénavant un stage officinal d'initiation de quatre semaines. L'A.N.E.P.F. se félicite de cette avancée majeure. Pour autant, cette diminution ne doit pas atténuer l'importance de cette formation.

En effet, à l'issue de la P.A.C.E.S. (*Première Année Commune aux Etudes de Santé*), les connaissances pharmaceutiques, cliniques et éthiques des étudiants restent limitées. Elles ne leur permettent pas de s'épanouir pleinement lors de ce stage d'initiation qui intervient très tôt dans les études. Trop souvent les étudiants rapportent un ennui qui dérive vers un dégoût de l'officine de par le peu de missions confiées. Un manque de confiance, à la fois de l'étudiant et du maître de stage, peut également entraîner une atmosphère peu propice à l'investissement.

## Contribution – Stages du tronc commun

Autant de constats qui peuvent être résolus par la réalisation de ce stage à l'issue de la deuxième année du D.F.G.S.P. et non de la P.A.C.E.S.. Avec un socle général de notions autour du médicament et avec des missions plus adaptées, ce stage aura alors plus de pertinence dans le parcours de l'étudiant.

### b. Une meilleure attractivité par de nouvelles missions

Ce stage est fréquemment perçu par les étudiants comme une période d'observation. Sa mission première de découverte et d'initiation au monde officinal doit être recentrée.

Avec tout juste 1,63 de moyenne à la question "*Etes-vous satisfait par les responsabilités ou tâches que l'on vous a accordé ?*" lors du Grand Entretien 2.0 dont les réponses s'échelonnent entre 0 et 3, il semble nécessaire de renouveler les activités accordées aux étudiants. **Comment inciter les étudiants à s'orienter vers le milieu officinal si ces derniers n'ont pas été investis activement dans la vie de l'officine ou n'ont pas été au contact du patient ?** Rapprochement avec le patient, gestion d'une officine, premiers acquis sur les médicaments et traitements d'une pathologie, etc, sont tout autant de pistes à poursuivre afin de valoriser ce stage.

Premier professionnel de santé au contact des patients, le pharmacien d'officine a un rôle primordial dans la prise en charge. La diversification de ses missions ces dernières années montre l'importance qui lui est accordée dans le parcours de soin des patients. Entretiens thérapeutiques, bilans de médication ou encore vaccination sont autant d'exemples montrant son implication. Il est alors indispensable d'y faire participer l'étudiant en vue de lui faire découvrir un des principaux aspects du métier de pharmacien. De cela pourra découler de véritables vocations, centrées sur le patient et sa prise en charge. Aussi des choses très simples peuvent être mises en place par le maître de stage. Il doit permettre à l'étudiant de le suivre tout au long de la journée comme lorsqu'il est présent au comptoir afin de dispenser de précieux conseils, associé en amont à un travail préparatoire sur les bonnes pratiques de dispensation. Assister à un entretien thérapeutique permettra de découvrir le suivi du patient, le déroulement et les objectifs de ces entrevues. Le but est de rapprocher étudiant et patient pour ainsi lui faire développer les premières compétences fondamentales du métier de pharmacien d'officine.

## Contribution – Stages du tronc commun

En tant que professionnel de santé, ce dernier doit en outre faire de la prévention auprès du grand public : c'est une mission de santé publique mentionnée dans l'article L.5125-1-1 A du code de la santé publique. Sevrage tabagique, dépistage de maladies, campagnes de préventions, etc, sont tout autant d'événements auxquels l'étudiant peut être invité à participer avec son maître de stage.

Ce premier stage d'immersion est avant tout un moyen pour l'étudiant de se confronter au cycle de vie du médicament et des produits de santé. À ce titre, le versant pharmaceutique doit lui être explicité afin de lui permettre d'acquérir une vision globale du système de santé et la place occupée par le médicament. Il doit aussi acquérir des premières connaissances d'analyse pharmaceutique. Aspect primordial des activités du pharmacien d'officine, il est souvent mis de côté sur ce premier stage de par le peu de connaissances de l'étudiant. Il faut avoir l'attitude inverse, c'est-à-dire le mettre face à une ordonnance et aux médicaments très tôt afin de l'habituer à développer les bons réflexes. Divers exercices peuvent être proposés au stagiaire sous contrôle du pharmacien :

- Connaissances des posologies des principaux médicaments prescrits ;
- Pré-analyse pharmaceutique d'ordonnances simples (*indications, interactions médicamenteuses, effets indésirables, calcul des dosages, contact des médecins, etc*) en vue d'un début de commentaires ;
- Conseils et attitude lors d'une dispensation ;
- Fiches de synthèse sur des classes pharmacologiques ou sur des grandes pathologies communément retrouvées en officine. Un travail autour de la classification A.T.C. (*Anatomique, Thérapeutique et Chimique*) peut aider l'étudiant à visualiser plus facilement les médicaments et leurs indications.

Ce stage est également l'occasion pour l'étudiant d'aborder la parapharmacie, les compléments alimentaires et les dispositifs médicaux ; produits représentant une part non négligeable de l'officine.

La gestion d'une officine et d'une équipe de pharmaciens et de préparateurs est malheureusement très peu abordée lors de ce stage d'initiation. Malgré son caractère premier, ce stage doit aussi montrer le rôle du pharmacien titulaire en tant que chef d'entreprise et manager. Ainsi, des notions autour de la gestion comptable et financière, juridique,

## Contribution – Stages du tronc commun

managériale, commerciale ou encore des achats et des stocks sont des aspects trop peu vus en stage et dans le début des études alors qu'il est important d'en avoir les rudiments. Le pharmacien titulaire d'une officine a deux versants dont il est intéressant d'avoir une vision globale : c'est un professionnel de santé et un commerçant. L'étudiant, en totale immersion, pourra en conséquence mieux comprendre les tenants et les aboutissants de cette profession et intégrer parfaitement la vie d'une officine.

Un exemple simple et réalisable est sa participation aux côtés de l'équipe officinale à la commande et à la gestion des stocks des médicaments et des produits de santé. Ce flux, fondamental à optimiser au sein d'une officine, aidera l'étudiant à comprendre toute la physionomie de la gestion officinale. La préhension des différents L.G.O. (*Logiciel de Gestion en Officine*) va dans ce sens. Outils informatiques incontournables, ils sont devenus un moyen indispensable afin de gérer une officine à la fois sur l'organisation (*gestion de stock, ordonnancier, base de données des produits de santé, comptabilité, etc*) et la prise en charge du patient (*carte vitale, dossier pharmaceutique, fiches patients, etc*). L'étudiant doit donc y être sensibilisé très tôt.

L'officine est le carrefour des professions médicales : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, etc. Le pharmacien est alors en constante interaction avec ces acteurs de la santé au cours de l'accompagnement du patient. Le maître de stage doit donc apprendre au stagiaire les relations avec les autres professions de santé. À l'heure où le dossier médical partagé s'ouvre à l'officine, il est vital que les étudiants aient conscience de l'importance de la relation entre professionnels pour une prise en charge optimale du patient.

Pour terminer, il est important de noter que ces missions sont quasiment toutes intégrées dans l'actuel guide officinal d'initiation. Rédigé par le C.P.C.M.S. avec le concours de l'Ordre des pharmaciens, ce document doit être distribué à l'ensemble des étudiants. Il établit une base solide pour le maître de stage quant à l'organisation du stage et le suivi des objectifs attendus, ainsi que pour l'étudiant tant sur le contenu scientifique que sur les démarches à suivre tout au long de la formation. Ce dernier devra s'y référer dès qu'il le souhaite et sera encouragé à le compléter ou l'annoter lorsqu'il apprendra de nouvelles notions.

## Contribution – Stages du tronc commun

### c. Un accompagnement renforcé

Il est admis qu'un bon accompagnement lors d'une formation est un soutien indispensable à l'apprentissage. Cela implique la mise à disposition d'un système d'aides et de soutien aux stagiaires afin, entre autres, de leur montrer la réalité du milieu professionnel, de les amener à mobiliser les ressources dont ils disposent afin d'agir avec efficacité, de les conduire vers une intégration de leurs savoirs théoriques et pratiques et, par une analyse de la pratique, de les faire réfléchir sur leurs actions puis d'utiliser leur expérience comme un moyen de développement professionnel.

Afin de permettre à l'étudiant d'être à l'aise dès ses premiers jours au sein de l'officine et de l'équipe, tout en assurant un suivi général de sa progression, le stage doit répondre à une organisation précise. Le rôle du maître de stage est vital au bon déroulement de la formation et il doit être encouragé à la réalisation d'un rétro-planning en accord avec l'étudiant selon quatre temps distincts :

- **Un entretien préalable** à l'entrée en stage où le maître de stage échange avec l'étudiant sur les modalités de la formation, le tableau de bord des missions et objectifs à travers les connaissances et compétences à mobiliser, les modalités pratiques, etc. Des remarques préliminaires de la part de l'étudiant mais également du pharmacien doivent être exprimées ;
- **Un premier jour d'insertion** au sein de l'officine, avec le maître de stage, pour une prise de repères spatio-temporelle. Avec la présentation de l'équipe officinale et du fonctionnement général, ces conditions mettent en confiance à la fois l'étudiant qui fait alors la connaissance de son nouveau milieu de travail, mais également le pharmacien et son équipe qui vont devoir s'occuper de lui ;
- **Un cœur de stage** relatif aux diverses missions et à des suivis réguliers de la progression de l'étudiant. Un découpage des activités par semaine est incité ;
- **Un entretien de bilan** avec le maître de stage et l'équipe officinale. Seront abordés par exemple les objectifs atteints ou non, les propositions d'améliorations ou encore tout simplement une discussion ouverte sur le stage ou le métier de pharmacien en général. Toutes questions ou remarques doivent être encouragées afin que chacun puisse ressortir de ce stage sans flou subsistant.

## Contribution – Stages du tronc commun

Le guide de stage officinal d'initiation est un excellent support sur lequel l'étudiant et le maître de stage doivent s'appuyer afin de collaborer de manière optimale. Y sont décrits notamment le stage, ses objectifs et ses modalités de validation, le métier de pharmacien d'officine et les principaux produits de santé. Malgré son renouvellement annuel, il subsiste néanmoins des améliorations à apporter afin que l'étudiant appréhende au mieux les principaux médicaments qu'il pourra rencontrer. En effet, des aspects pharmacologiques associés aux spécialités pharmaceutiques courantes, une présentation des effets indésirables fréquemment rencontrés ou encore des schémas thérapeutiques de grandes pathologies ne sont pas abordés alors qu'il semble important que l'étudiant ait ces premières notions en main. Les nouvelles missions des pharmaciens doivent aussi être présentées. Le perfectionnement de ce guide va de pair avec la revalorisation des missions du stagiaire autour du médicament et du patient.

A côté de cela, l'A.N.E.P.F. développe depuis de nombreuses années des supports à destination des étudiants. Le **Guide Pratique de l'Étudiant en Pharmacie** regroupe des notions importantes telles que les posologies usuelles, les grandes pathologies à travers leurs causes et traitements, ou encore quelques médicaments courants avec leurs principales caractéristiques. Renouvelé chaque année, ce livret est un soutien indispensable au stagiaire pour ses formations pratiques, qu'elles soient à l'officine ou à l'hôpital. Il est donc essentiel de l'informer de son existence et de l'inciter à l'exploiter afin qu'il s'épanouisse pleinement dans sa formation pratique.

Enfin, la présence éventuelle d'un autre étudiant stagiaire dans l'officine doit être prise en compte. Un travail commun peut être proposé afin que l'étudiant en année supérieure puisse aider son camarade novice à appréhender ses premières ordonnances ou premières classes de médicaments à travers l'analyse de documents ou encore la réalisation de supports de formation (*diaporama, synthèse, etc*). Le bénéfice est double car un enseignement par les pairs est toujours favorable à l'apprentissage, et chacun pourra développer des compétences en adéquation avec son niveau de formation.

## Contribution – Stages du tronc commun

### d. L'évaluation

Selon les U.F.R., les modalités de contrôle de connaissances sont disparates. Il est nécessaire de les revoir et les harmoniser afin que les étudiants comprennent mieux le sens de ce stage précoce dans le cursus. Ils doivent surtout en retenir une expérience positive tant sur le plan professionnel pour un projet d'orientation professionnelle, que sur le plan universitaire afin d'acquérir des fondamentaux (*connaissances, compétences, éthique, etc*) indispensables à un futur pharmacien.

Effectivement, les étudiants sont moyennement satisfaits des méthodes d'évaluations sur ce qu'ils ont pu faire ou apprendre en stage d'après le Grand Entretien 2.0 (*1,60 de moyenne sur une échelle de 0 à 3*). A cause d'un rapport écrit trop généraliste, format majoritairement retrouvé, cette évaluation ne permet pas au stagiaire d'exprimer ses nouvelles compétences. Pharmacien d'officine étant une profession d'interaction avec le patient, il est indispensable de retrouver cette caractéristique dans l'évaluation. De plus, les notions évaluées doivent être revues afin de garantir l'acquisition des fondamentaux en adéquation avec le tableau de bord. Pour cela, l'association d'un oral et d'un écrit semble être la manière la plus appropriée afin de faire un bilan des compétences :

- **Un rapport écrit** sur le fonctionnement général de l'officine et/ou sur un thème choisi par l'enseignant responsable de ce stage (*cycle du médicament, qualité à l'officine, pharmacie clinique, etc*). Cela permet de développer un esprit de synthèse ;
- **Un entretien oral** sur les diverses missions que l'étudiant a pu réaliser lors de son stage face à un jury pluridisciplinaire. La présence d'un pharmacien maître de stage au sein de ce jury est incitée grâce à sa vision globale sur le travail de l'étudiant et sur les missions officinales. Une vérification des acquis des posologies et des reconnaissances botaniques est encouragée car ce sont des notions primordiales.

Bien sûr, l'évaluation du terrain de stage par l'étudiant et l'avis du maître de stage devront être transmis afin d'avoir une appréciation complète de la formation pratique.



## Contribution – Stages du tronc commun

### B. Le stage d'application

Le stage d'application, prévu par l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, a pour objectif de mettre en pratique des enseignements thématiques dispensés en troisième et quatrième année. En effet, les étudiants suivent de manière théorique des enseignements dits "coordonnés" autour de grandes pathologies ou thèmes abordés de manière interdisciplinaire. Cette méthodologie doit aider l'étudiant à développer ses capacités de synthèse et son esprit critique, et lui permettre de prendre conscience des exigences de la profession de pharmacien et de son aptitude à y faire face. Cette formation, actuellement exclusivement à l'officine, permet alors d'appliquer ces connaissances et de développer de nouvelles compétences associées dans la prise en charge de patients au travers de ces affections.

Classiquement, ce stage est proposé selon le schéma suivant dans les différentes U.F.R. : deux semaines à l'officine dont la première en troisième année et la seconde en quatrième année. L'étudiant y aborde généralement un seul enseignement coordonné, vu pendant l'année universitaire, à travers le commentaire d'ordonnances. La participation à la vie officinale, la dispensation d'ordonnances en rapport avec la ou les pathologie(s) choisie(s) et les entretiens pharmaceutiques associés ne sont effectués que par certains étudiants.

Malgré l'intérêt et l'attrait pédagogique, les étudiants ne sont pas totalement satisfaits de ce stage d'après les résultats du Grand Entretien. 2.0.. Certes ils en comprennent l'intérêt professionnel (77% trouvent qu'ils permettent d'appliquer et intégrer des notions de cours) mais ils le trouvent trop court pour 66% d'entre eux ; et surtout, ils relèvent le manque de missions accordées pendant ces deux semaines. À côté de cela, de nombreuses disparités selon les U.F.R. sont observées entraînant des différences conséquentes de formation entre les étudiants. Différences qui n'ont plus lieu d'être par l'importance de ce stage dans le développement professionnel des étudiants. *A contrario*, le positionnement du stage dans les études est apprécié par les étudiants à 78%. Cela montre leur attachement à l'application des connaissances théoriques acquises lors des enseignements coordonnés pendant ces deux années. C'est pourquoi des pistes d'améliorations ont été conçues autour de 3 axes principaux et intrinsèquement liés que sont la durée, les nouvelles missions et le lieu du stage.

## Contribution – Stages du tronc commun

### a. Un temps insuffisant pour une application à l'officine

Un temps de stage peu propice à l'intégration de l'étudiant dans l'équipe officinale. Voilà le constat de la division de ce stage entre la troisième et la quatrième année avec la réalisation d'une semaine chaque année. Les conséquences sont malheureusement plurielles. Tout d'abord, l'étudiant n'acquiert pas assez de confiance pour se sentir à l'aise au sein de l'officine et face à une patientèle qu'il n'a, généralement, jamais appréhendé. À l'inverse, le pharmacien encadrant et l'équipe officinale ont des réticences à investir un étudiant de nouvelles missions qu'ils ne connaissent que depuis quelques jours. Comment un étudiant peut-il être pleinement intégré dans une équipe en seulement une semaine ?

Deuxième constat : la présence à l'officine pendant un temps si court ne permet pas la diversification des objectifs et missions. Comment peut-il avoir pleinement le temps à la fois de consulter, commenter, dispenser des ordonnances mais aussi de rencontrer des patients pour des entretiens pharmaceutiques ? Comment peut-il se rendre compte du rôle majeur du pharmacien dans la prise en charge du patient en seulement une semaine ?

Autant de constats et de questions qui peuvent être résolus par l'allongement de la durée du stage. Le passage à deux semaines pour chaque stage d'application semble être un bon compromis : cela permettrait à la fois l'intégration de l'étudiant, où le pharmacien et lui seraient en confiance pour l'attribution de nouvelles missions, et sa participation active au sein de l'officine.

### b. Des missions adaptées pour un développement de compétences

Les étudiants sont désireux d'améliorer et de perfectionner leur stage d'application afin de pouvoir utiliser leurs connaissances dans le milieu professionnel et surtout au contact du patient, comme le montre notamment leur attachement à la réalisation de cette formation à ce stade du cursus. Cependant, dès lors que la principale mission (*et parfois la seule*) accordée à l'étudiant est celle de commenter des ordonnances, le principe d'approche des enseignements coordonnés de manière interdisciplinaire et permettant le développement de l'esprit critique de l'étudiant n'est plus respecté.

## Contribution – Stages du tronc commun

Il est primordial de diversifier les missions de l'étudiant afin qu'il puisse pleinement acquérir des compétences et être en capacité de mobiliser toutes ses connaissances. Dans un contexte où le rôle du pharmacien d'officine est de plus en plus valorisé avec notamment les bilans de médication et la vaccination, il est nécessaire que l'étudiant soit formé et découvre cette pratique professionnelle officinale.

Le choix du thème du stage d'application est primordial et conditionne l'ensemble du travail de l'étudiant. Trop souvent restreint à l'application d'une unique pathologie, une ouverture à l'ensemble des enseignements coordonnés abordés pendant l'année universitaires doit être faite. L'étudiant développe alors de nombreuses autres compétences et peut ainsi se perfectionner sur tout ou presque les principaux syndromes vus en cours. Un schéma simple est de voir *a minima* une pathologie par enseignement coordonné dispensé au cours de l'année universitaire : la formation n'en serait que plus complète. Ce choix des thèmes abordés doit être en accord avec le maître de stage car il n'est pas rare qu'un syndrome ne corresponde pas à la patientèle de l'officine ce qui réduit les possibilités d'application des connaissances. Il faut donc revoir à l'inverse le choix des pathologies et enseignements coordonnés abordés : il doit se faire en concertation avec le maître de stage qui connaît ses patients, plutôt qu'avec l'enseignant référent par exemple.

La pratique du commentaire d'ordonnances est à conserver. C'est un excellent moyen pour l'étudiant d'appréhender un des rôles majeurs du pharmacien d'officine qui est l'analyse pharmaceutique. Synthèse, esprit critique, vision d'ensemble, mobilisation des connaissances sont autant de points positifs à ce travail. Toutefois une amélioration majeure doit être apportée : les ordonnances doivent être sélectionnées par le maître de stage en amont de l'arrivée de l'étudiant. En effet, il est le plus à même de choisir le bon patient et les ordonnances les plus pertinentes dans les thèmes choisis permettant à l'étudiant d'avoir une base solide sur laquelle travailler. Il est important que l'équipe officinale soit au fait de l'activité prévue dans le cadre du stage de l'étudiant afin de préparer sa venue et idéalement sensibiliser certains patients afin qu'ils soient en lien avec l'étudiant à son arrivée et échangent avec lui autour du thème de stage. En effet, il est intéressant pour l'étudiant de travailler sur des ordonnances de patients qu'il pourra rencontrer au cours de son stage, d'autant plus si le commentaire d'ordonnances est couplé avec un entretien thérapeutique.

## Contribution – Stages du tronc commun

Effectivement l'interaction avec le patient doit être l'objectif majeur de ce stage. Autorisé depuis l'arrêté du 4 mai 2012 relatif à la convention nationale pharmaceutique, l'entretien pharmaceutique est un acte permettant au pharmacien d'officine de renforcer son rôle de conseil, d'éducation et de prévention auprès des patients mais aussi de valoriser son expertise dans le médicament et de rechercher, évaluer et aider le patient à s'approprier son traitement. Actuellement deux principales populations de patients sont concernées : ceux sous anticoagulants oraux et ceux asthmatiques sous corticoïdes inhalés depuis plus de six mois. Ces deux situations sont largement à la portée des étudiants car elles rentrent dans les programmes des enseignements coordonnés. Par conséquent, la pratique d'entretiens avec ces patients doit être encouragée pour l'ensemble des étudiants, sous la supervision du maître de stage. Ce dernier doit en effet participer afin de sélectionner le patient, obtenir son autorisation et surtout l'inviter à venir pendant le stage de l'étudiant. C'est aussi pour lui l'occasion de s'initier à l'éducation thérapeutique, une autre mission du pharmacien.

Pour aller plus loin dans l'interaction avec le patient, la présence de l'étudiant au comptoir va dans ce sens dès lors qu'il a validé sa troisième année. Dans le cas de l'étudiant en cours de troisième année, sa présence à côté du pharmacien permet de pallier cette autonomie tout en observant les bonnes pratiques de dispensation. Effectivement, le stage d'application, à la différence du stage officinal d'initiation, doit lui permettre d'interagir avec le patient à travers son ordonnance, sa maladie et plus généralement sur sa prise en charge. Grâce aux enseignements coordonnés, l'étudiant est au fait de la maladie, son traitement et sa prévention et pourra prodiguer de précieux conseils.

En outre, il est indispensable que l'étudiant se forme sur toutes autres pathologies communément retrouvées à l'officine en étant régulièrement au comptoir pendant son stage. Il serait alors logique d'en instaurer un nombre minimal de dix demi-journées obligatoires lors du stage. En effet, il arrive que des étudiants en fin de quatrième année n'aient jamais été au comptoir ce qui est dommageable quand ils veulent s'orienter en officine ou tout simplement se former et se perfectionner dans leurs savoirs pharmaceutiques. Comment être un bon professionnel de santé si, au cours de ses études, l'étudiant n'a jamais rencontré de patient ?

## Contribution – Stages du tronc commun

Depuis les avenants 11 et 12 de la convention nationale pharmaceutique, le pharmacien est valorisé dans son accompagnement des patients ayant une maladie chronique. Il peut maintenant proposer des bilans partagés de médication auprès des personnes âgées polymédiquées afin notamment de lutter contre la iatrogénie. Cette initiative vient compléter celle des entretiens pharmaceutiques déjà réalisés par le pharmacien. L'investissement de l'étudiant est donc une suite logique dans l'application de leurs connaissances autour de leurs enseignements coordonnés qui comprennent de nombreuses affections de longue durée entraînant une polymédication importante. En effet, il n'est pas rare qu'un patient ait plusieurs syndromes en même temps d'où plusieurs ordonnances ; l'étudiant doit être confronté à ces cas de comptoir de la vie de tous les jours, qui ne sont que très rarement vus en cours. Cela s'inscrit pleinement dans les objectifs de synthèse et de vision globale demandés par les enseignements coordonnés et donc le stage d'application par la suite.

Afin que l'étudiant puisse être opérationnel sur ses enseignements coordonnés abordés lors de son stage mais vus plus tôt au cours de l'année universitaire, il serait logique et pédagogiquement intéressant qu'il réalise une présentation des thèmes, des pathologies, des traitements et de la prévention associée auprès de l'équipe officinale pour plusieurs raisons. Il est, selon la taxonomie de Bloom, plus intéressant et d'un niveau d'apprentissage plus élevé de réaliser la synthèse de certaines connaissances et compétences. Cette synthèse et sa présentation devant l'équipe officinale sont en effet très profitables pour l'étudiant car cela lui permet d'approfondir et solidifier les connaissances et compétences qu'il a pu obtenir dans le cadre de l'enseignement théorique.

De plus, il est appréciable pour l'équipe officinale de renforcer, dynamiser, voire de découvrir certains aspects des thèmes évoqués. Ainsi, tout le monde est formé pour une application et une pratique au cours du stage optimales.

## Contribution – Stages du tronc commun

### c. Une diversification des lieux

L'officine est le lieu privilégié des stages obligatoires du tronc commun des études en sciences pharmaceutiques. Toutefois, il s'avère qu'il existe des applications réalisables à l'hôpital au sein de services spécialisés. En effet, il est tout à fait envisageable de penser à une mise en pratique de certains enseignements coordonnés dans les C.H.U. (*Centres Hospitalo-Universitaires*) afin de montrer aux étudiants l'étendue des possibilités d'application du métier de professionnel de santé au contact des patients et de leur pathologie dans un environnement différent de l'officine. D'une part, cela permettrait une première approche du monde hospitalier pour les étudiants désireux de s'orienter dans cette direction, d'autre part cela permettrait de varier les approches de la prise en charge du patient.

Prenons l'exemple de l'enseignement coordonné du système broncho-pulmonaire qui peut à la fois être abordé en officine de manière classique avec la dispensation d'ordonnances contenant des médicaments adaptés et/ou des appareillages. L'étudiant aborde ainsi le travail du pharmacien officinal qui est notamment d'expliquer les médicaments du patient et leur utilisation dans les conditions adéquates. Cet enseignement coordonné peut aussi être abordé dans un service hospitalier tel que celui de pneumologie où l'étudiant est pleinement impliqué dans la mise en place du traitement, le choix des molécules et le début de la prise en charge du patient. Tout un versant en amont qu'il a appris mais dont il n'a pas eu l'occasion de contextualiser.

### d. L'évaluation

L'évaluation de ce stage est primordiale car il est essentiel de s'assurer que l'étudiant maîtrise pleinement les acquis théoriques mais qu'il ait aussi développé des compétences relatives à ces connaissances. L'A.N.E.P.F. est attachée au développement des examens oraux car ils permettent aux étudiants de s'imprégner du cœur du métier de pharmacien : l'interaction orale avec d'autres individus, qu'ils soient patients ou professionnels. C'est un moyen encore trop peu utilisé qui pourtant a le mérite de voir l'étudiant s'exprimer, comme il le ferait à l'officine ou à l'hôpital.

## Contribution – Stages du tronc commun

L'évaluation sous le format d'un commentaire d'ordonnance ou d'un cas de comptoir face à un jury permet à l'étudiant d'être face à un cas pratique : celui d'un patient venant avec une ordonnance pour sa pathologie et nécessitant une analyse pharmaceutique cohérente en adéquation avec des conseils adaptés. Il s'agit ici de s'assurer que l'étudiant a développé un esprit de synthèse autour de grandes thématiques et a les bons réflexes face au patient. Le stage dit "d'application" reprend alors pleinement sa signification.

Le jury, pluridisciplinaire, doit être composé d'enseignants de diverses U.E. intervenant dans les enseignements coordonnés mais aussi de professionnels en activité (*pharmacien d'officine et/ou membre de l'association régionale des maîtres de stage*) ce qui rend l'évaluation professionnalisante car ce sont ces derniers qui sont au contact du patient quotidiennement. Ils pourront apprécier l'étudiant sur son commentaire d'ordonnance ou cas de comptoir, mais également avoir son ressenti sur les diverses activités annexes qu'il a pu réaliser au cours de son stage (*entretien avec le patient, cas de comptoir, éducation thérapeutique, etc*). La présence de représentants d'associations de patients est tout aussi importante car la vision de la maladie d'un patient est très souvent différente de celle d'un professionnel de santé. Impliquer l'étudiant directement au sein de la perception d'un patient est indispensable, à l'heure des prises en charge personnalisées.

Dans la perspective d'une évaluation objective et globale, l'association de cet examen oral à un rapport écrit semble être un bon exemple. L'étudiant pourra effectivement mener un travail de fond sur l'application de ses connaissances à travers des commentaires d'ordonnances et des cas de comptoir pour chacun des enseignements coordonnés en les intégrant dans le contexte général de prise en charge du patient (*antécédents, maladies secondaires, etc*), retranscrire ses entretiens avec les patients ou encore développer les bonnes pratiques à tenir au comptoir face à telle ou telle autre pathologie.

## Contribution – Stages du tronc commun

### C. Le stage hospitalo-universitaire

Le stage de cinquième année hospitalo-universitaire a pour but, comme décrit dans l'arrêté du 8 avril 2013, de *“familiariser l'étudiant avec la prescription des médicaments et des examens biologiques, de l'aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et à assurer ses fonctions professionnelles ultérieures d'information, de vigilance et de gestion.”* Ce stage est aussi l'occasion pour l'étudiant, quelle que soit sa filière, d'aborder le côté prise en charge hospitalière des pathologies étudiées pendant son cursus.

L'A.N.E.P.F. rappelle que, selon l'article 12 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie, il existe un Collège d'enseignement pharmaceutique qui :

- Propose les modalités permettant d'harmoniser les objectifs de la formation hospitalière et l'ensemble des activités des étudiants à l'hôpital ;
- Définit les tâches à accomplir par l'étudiant pour répondre aux objectifs du stage et lui permettre d'acquérir les compétences afférentes ;
- Est consulté par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques pour tout ce qui concerne la préparation des étudiants à leurs fonctions hospitalières ;
- Veille à ce que des mesures soient prises pour que la continuité des services rendus, dans le cadre des fonctions hospitalières exercées dans les unités de soins, soit assurée.

Composé d'enseignants de l'U.F.R., de praticiens et de pharmaciens des hôpitaux et de représentants d'étudiants, il est nécessaire que toutes les U.F.R. le mettent en place afin de rendre la formation plus efficiente et dynamique, non pas sur un modèle descendant mais ascendant. La présence d'étudiants, pour certains en cours de stage hospitalo-universitaire et d'autres l'ayant déjà validé, permettrait une mise à jour des données du stage et serait propice à la proposition de nouvelles missions.



## Contribution – Stages du tronc commun

### a. Temporalité du stage hospitalo-universitaire

Il s'avère que chaque couple U.F.R./C.H.U. a son propre fonctionnement concernant le stage hospitalo-universitaire. La question d'une harmonisation doit se poser notamment à propos de la durée du stage, inégale selon les U.F.R., mais qui pourtant est décrite dans l'arrêté régissant cette formation. L'A.N.E.P.F. (*suite à son Grand Entretien 2.0 montrant que 46% des étudiants trouvent le stage hospitalo-universitaire trop long*) tient à lancer une réflexion sur cette durée selon les filières et compte tenu des missions accordées aux étudiants. Effectivement une diminution de cette formation pratique, associée à un renouvellement des missions, permettrait à la fois de dégager du temps afin de décondenser les enseignements de D.F.A.S.P. mais aussi d'ouvrir la possibilité à une réorganisation du stage selon les filières.

Il est notamment retrouvé une inégalité de préparation au concours de l'internat entre les U.F.R.. En effet, selon sa ville d'étude, le stage hospitalo-universitaire peut ne commencer qu'après le concours, au mois de janvier, alors que pour certains cette formation pratique débute à temps plein ou à mi-temps dès le début de l'année universitaire. En découle ainsi une rupture d'égalité des chances à la réussite de ce concours, souvent dommageable pour ceux travaillant à l'hôpital. Il est donc primordial d'établir une harmonisation juste et permettant aux étudiants d'avoir une préparation égale et optimale. La réalisation d'un stage hospitalier d'une durée équivalente à six mois temps plein débutant après le concours va dans ce sens.

Dans la même démarche de raisonnement par filière, une inégalité entre les étudiants en filière industrie persiste. Selon les U.F.R., il est possible de réaliser un stage d'application industrielle de trois ou six mois. De cette durée découle une recherche plus ou moins facilitée et des laboratoires plus enclins à recruter des stages à longue durée. Trop souvent, des étudiants sont refusés en stage ou ne peuvent postuler car la période proposée n'est pas adéquate tant sur le plan de la période de l'année que sur celui de la durée en elle-même du stage. Par l'importance de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en filière industrie, il est souhaitable d'harmoniser la possibilité pour ces étudiants de réaliser un stage d'application de six mois en industrie. Par conséquent, la réduction du stage hospitalo-universitaire doit être envisagée, tout comme son emplacement au sein de l'année.

## Contribution – Stages du tronc commun

Il serait pertinent de remarquer qu'une harmonisation de l'organisation temporelle des stages hospitaliers entre les U.F.R. de France ouvrirait la possibilité d'un stage inter-C.H.U.. Cela permettrait aux étudiants y participant d'élargir leurs champs de découverte et de pratique de la pharmacie à l'hôpital tout en apportant une mobilité, très bien vue pour les étudiants de la filière industrie et internat. Cette pratique est déjà réalisée par les étudiants en médecine et pourrait être appliquée en pharmacie pour les C.H.U. le souhaitant. Prise en main de sa formation, perfectionnement dans un domaine ou encore rayonnement des villes sont tout autant d'intérêts à développer ce genre d'initiative dans la filière pharmacie.

### b. Choix et attribution des services de stage

Plusieurs modes de sélection existent pour l'attribution des stages hospitaliers : tirage au sort, classement sur les résultats universitaires des précédentes années ou encore sur une U.E. spécifique. Méthode totalement arbitraire sans réelle justification, il devient aujourd'hui obsolète de perpétuer ce mode de sélection surtout lorsqu'il entraîne des choix de lieu de stage selon la distance ou toute autre justification sans rapport avec l'intérêt pédagogique du stage.

Il est donc indispensable de permettre aux étudiants de réaliser un choix éclairé quant aux services hospitaliers auxquels ils peuvent prétendre. Selon chaque service, les missions de l'externe en pharmacie sont différentes et il est important que ce dernier en ait la connaissance, surtout selon ses envies de formation, de spécialisation ou encore de découverte. Trop souvent les missions ne sont pas décrites, voire même définies. Actuellement le potentiel de l'étudiant en pharmacie n'est pas exploité, ce qui est contraire à l'objectif promis par ce stage. C'est pourquoi, les missions de chaque service proposé aux étudiants doivent être rédigées et consignées dans le carnet de stage propre à chaque C.H.U.. Accessible avant le choix des stages, l'étudiant pourra alors faire un choix en adéquation avec ses attentes de formation. La rédaction du contenu de formation de chaque service avec les objectifs et missions propres rentre dans le travail du Collège d'enseignement pharmaceutique d'après l'article 12 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Évalué chaque année, ce document relatant ces informations doit être réactualisé régulièrement.

## Contribution – Stages du tronc commun

Le mode d'attribution des différents stages doit aussi être revu. Aujourd'hui basé sur les résultats universitaires ou le tirage au sort, il doit s'appuyer en premier lieu sur le projet professionnel de l'étudiant. Ce dernier ne doit donc plus être défavorisé, sous prétexte qu'il est le dernier à pouvoir choisir, dans sa volonté d'apprentissage. Cela s'inscrit pleinement dans la volonté de l'A.N.E.P.F. d'impliquer activement l'étudiant dans la recherche et le perfectionnement de son projet professionnel. Une formation pratique en adéquation avec ses envies ne pourra que renforcer son implication. Il est essentiel toutefois de lui conseiller de garder une ouverture d'esprit quant à la découverte de nouvelles pratiques ou activités du pharmacien dont il n'a pas toujours connaissance, afin d'avoir une perspective transversale. Le respect d'un stage minimal dans chaque secteur (*médico-technique et clinique*) va dans ce sens.

### c. Des stages orientés selon les filières

Socle encore commun entre les différentes filières, le stage hospitalo-universitaire permet à l'ensemble des étudiants en pharmacie de découvrir le monde hospitalier et ses particularités. Toutefois, la satisfaction de l'étudiant est relative et dépend très souvent de sa filière : ceux s'orientant vers l'industrie trouvent moins d'intérêts à travailler dans les services hospitaliers, tandis que les étudiants s'orientant vers la filière internat ou officine parviennent plus souvent à s'intégrer à une équipe afin d'y apporter leur expertise. Il semble nécessaire d'imaginer un compromis pour que chacun puisse trouver sa place lors cette formation pratique.

- Des missions communes revalorisées

Dans tous services (*cliniques, laboratoires et pharmacie hospitalière*), le rôle de l'externe en pharmacie doit être revalorisé au sein des secteurs actuels par l'attribution de nouvelles missions mais également par l'ouverture de nouveaux secteurs de travail (*CoMéDimS, achats, appels d'offre, essais cliniques, etc*).

Futur spécialiste du médicament, l'étudiant a toute sa place dans les services cliniques auprès du patient et au moment de la prescription. Education thérapeutique, validation de prescription ou participation aux R.C.P. (*Réunion de Concertation Pluridisciplinaire*) sont

## Contribution – Stages du tronc commun

autant de moyens de se familiariser d'ores et déjà avec le travail en interprofessionnalité qui l'attend après son diplôme, quelle que soit sa filière.

À noter qu'il serait intéressant de développer un binôme prescripteur-externe en pharmacie afin de le familiariser à l'explication du traitement au patient. Le suivi et la participation active aux visites et aux auscultations avec les internes et externes en médecine permet à l'étudiant en pharmacie de perfectionner ses notions de diagnostic, d'examen clinique et de schéma thérapeutique au cours d'une prise en charge hospitalière. Il peut également participer à l'élaboration d'entretiens sur le traitement d'entrée et de sortie du patient, à travers la conciliation médicamenteuse par exemple.

Le pharmacien, toutes filières confondues, est un manager. Sa place dans les instances directives de la pharmacie hospitalière en fait un maillon incontestable de la chaîne de santé. L'externe peut alors aider le pharmacien dans les différents services tels que les unités d'essais cliniques ou les réseaux de distribution des médicaments hospitaliers. Un stage en P.U.I. (*Pharmacie à Usage Intérieur*) est aussi l'occasion de se former sur le côté administratif du métier (*gestion de stock, gestion d'équipe, etc*). Il paraît primordial d'intégrer le travail de l'externe dans les missions générales des services médico-techniques afin de valoriser sa place et son travail essentiel au bon fonctionnement du service.

De nouvelles missions sont à promouvoir, parmi elles, la vaccination. Cette formation est un enjeu majeur de santé publique et de formation du futur professionnel de santé. Obligatoire pour tout étudiant de cinquième année, quelle que soit sa filière, elle pourra se réaliser au sein d'un service clinique. Cela sera l'occasion de côtoyer au plus près les professionnels de santé en charge de la vaccination en capacité de former l'externe en pharmacie. Afin de recevoir l'agrément à la vaccination à l'issue de son diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, la formation à la vaccination doit être cadrée et évaluée : apprentissage du geste, rappels sur la vaccination, mise en pratique sur patient (*encouragée et si possible*), évaluation pratique et théorique sur la vaccination.

- Pour les étudiants en filière officine

Pour ces étudiants, il faut privilégier les stages cliniques et renforcer l'apprentissage du lien ville-hôpital qui leur sera utile dans leur futur exercice professionnel. Renforcer ce lien

Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France  
4, avenue Ruysdaël – 75008 Paris  
[www.anepf.org/](http://www.anepf.org/) [contact@anepf.org](mailto:contact@anepf.org)

Représentée au CNESER et au CNOUS – Nommée à la CNEMMOP et l'ONDPS

Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA

## Contribution – Stages du tronc commun

fait notamment partie des missions attribuées au pharmacien. Par conséquent, l'externe peut y contribuer en aidant à l'élaboration d'entretiens thérapeutiques et médicaux dont les bilans seront envoyés au médecin traitant après l'hospitalisation du patient. L'externe peut également mettre en place un P.P.P. (*Plan de Prise Personnalisé*) pour chaque patient sortant d'hospitalisation.

- Pour les étudiants en filière internat

Le stage hospitalo-universitaire est l'occasion pour le futur interne de se familiariser avec ce qui sera son quotidien. On retrouve des pharmaciens dans de nombreux services des C.H.U. (*services cliniques et P.U.I., laboratoires de biologie*). Les secteurs de travail du pharmacien hospitalier et pharmacien biologiste sont larges. L'externe en pharmacie doit donc en explorer, dans les limites du possible, toutes les facettes en intégrant un stage de biologie, un stage de pharmacie clinique et un stage en P.U.I..

- Pour les étudiants en filière industrie

Le stage hospitalo-universitaire est souvent peu apprécié de ces étudiants, trop loin de leurs attentes professionnelles. Il est nécessaire toutefois de conserver cette formation commune de par notamment l'unicité du diplôme et la compréhension de tous les acteurs du médicament et de la prise en charge du patient. Il est tout à fait possible de trouver des missions clairement en adéquation avec leurs projets, comme les services de contrôle qualité, de pharmacovigilance et matériovigilance, centrale d'achat, etc ; missions souvent rencontrées dans le secteur médico-technique, que ces étudiants doivent de préférence intégrer.

### d. L'évaluation

Comme les précédents stages, il est essentiel de s'appuyer sur le carnet de stage relatant les missions et objectifs attendus à l'issue de la formation pratique afin d'avoir un mode d'évaluation le plus pertinent possible (*article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie*).

La réalisation d'une présentation orale de cas cliniques est la méthode majoritairement retrouvée dans l'ensemble des U.F.R. et elle doit être conservée. Travail solitaire ou en

## Contribution – Stages du tronc commun

groupe, elle permet aux étudiants d'approfondir les compétences cliniques qu'ils ont dû développer au cours de leurs stages à travers l'explication de la prise en charge d'un patient. La présentation de ces cas cliniques à l'ensemble de la promotion et aux enseignants en charge de l'évaluation permet de former tous les étudiants sur une base commune. L'étudiant, afin de préparer cet oral, est investi du suivi du patient hospitalisé, de la compréhension de sa pathologie mais aussi du schéma thérapeutique et des conduites à tenir. Il est donc formé de manière optimale en étant pleinement actif lors de son stage.

Parallèlement à cette évaluation spécifique d'un terrain de stage clinique, il faut estimer le travail de l'étudiant sur un terrain médico-technique. Dans ce cas, la réalisation d'un rapport écrit semble être le plus pertinent. Pourront y être abordés les activités réalisées ainsi qu'une mission ou un sujet traité spécifiquement dans le service.

A côté de ces évaluations sur les tâches réalisées par les étudiants en accord avec les missions et objectifs de chaque stage, il est nécessaire que le terrain de stage soit évalué par l'étudiant grâce à une fiche intégrée dans le carnet de stage. Une zone d'expression libre doit être envisagée afin que les étudiants puissent s'impliquer dans l'amélioration continue des stages et ainsi permettre une formation plus pertinente d'année en année. Ces informations seront par la suite transmises au Collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier. Enfin, le maître de stage ou le référent doit transmettre un avis sur l'étudiant.

### e. Intégration du service sanitaire

Le service sanitaire a pour objectif d'intégrer les étudiants en santé dans la chaîne de la prévention dans divers établissements et en interprofessionnalité. À compter de l'année universitaire 2018-2019, l'ensemble des étudiants hospitaliers de la filière pharmacie devront réaliser sur la période du stage hospitalier trois semaines d'action de prévention dans le cadre de ce dispositif. Conservant le statut d'étudiant externe, celui-ci pourra être amené à se déplacer à plus de 15 km de son C.H.U. de rattachement. Par ailleurs, le service sanitaire constitue en une réelle mission du service public et une réelle mission du stage hospitalier. Par conséquent, même si l'étudiant n'est pas au sein des services hospitaliers, il est acteur de la santé et de la prévention dans le cadre de ses actions par le service sanitaire. Il conserve donc ses indemnités de stage et son statut. Il est important de rappeler que la loi H.P.S.T. a donné à l'ambulatorio, un rôle clé dans le parcours du soin et que la promotion à la santé est



## Contribution – Stages du tronc commun

un vecteur de solution pour répondre aux problématiques hospitalières. Ces dispositions doivent être inscrites dans l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.



## Contribution – Stages du tronc commun

### Conclusion

---

Le Grand Entretien 2.0 mené de février à avril 2017 a permis à l'A.N.E.P.F. de réaffirmer l'importance des stages dans les études en sciences pharmaceutiques. Présents à tous les niveaux du cursus, des axes d'améliorations existent afin qu'ils restent en phase avec la formation.

**De nouvelles missions pour une meilleure formation.** Il est impératif de diversifier les missions selon les différents terrains de stage afin que l'étudiant se sente investi. L'A.N.E.P.F. constate que les étudiants sont désireux de développer leurs compétences pendant ces périodes propices au contact du patient et de sa prise en charge. Aspect souvent oublié mais pourtant indispensable en tant que futur professionnel de santé.

**Des objectifs définis pour un travail main dans la main.** Les objectifs des stages doivent être clairement définis en étant exposés à la fois au stagiaire et au maître de stage. L'A.N.E.P.F. propose donc que cette phase d'explication soit effectuée par le biais d'un carnet de stage complet, que tous les acteurs pourront suivre et remplir au long de la formation pratique. Cependant, cela ne doit pas restreindre les échanges entre l'étudiant et son maître de stage, quant aux attendus de chacun.

**Un encadrement optimal pour une amélioration du suivi.** Une évolution et une visibilité des objectifs de stage s'accompagnent d'une formation adaptée des maîtres de stage. L'encadrement ne pourra que s'améliorer et l'étudiant se sentira d'autant plus impliqué. La dissociation des agréments des maîtres de stage selon le niveau de formation du stagiaire est une solution pertinente pour l'A.N.E.P.F. qui doit être envisagée.

**Un projet professionnel au cœur de la formation.** Tout en conservant le socle commun de connaissances, les terrains de stage doivent être diversifiés afin que l'étudiant puisse construire son projet professionnel en ayant eu plusieurs expériences différentes. De plus, ces stages et leurs objectifs devront davantage être adaptés au projet professionnel de l'étudiant, notamment lors du stage de cinquième année.



## Contribution – Stages du tronc commun

**Une évaluation globale et tournée sur la pratique.** L'évaluation des terrains de stage par l'étudiant et du stagiaire par le maître de stage doit devenir systématique. Elle permet notamment de s'assurer du bon déroulement de la formation pratique. L'étudiant doit également estimer ses acquis et ses compétences par une évaluation lui permettant de s'exprimer en tant que futur professionnel de santé. C'est pourquoi l'A.N.E.P.F. est attachée aux examens sous forme orale face à un jury pluridisciplinaire.

L'objectif des stages du tronc commun des sciences pharmaceutiques est de former de futurs professionnels de santé compétents. Il est nécessaire que tous les acteurs autour de cette formation pratique - étudiants, maîtres de stage, corps enseignant, ou encore Ordre des pharmaciens - travaillent ensemble afin d'aboutir à des stages pédagogiquement pertinents et intégrés pleinement dans les études en sciences pharmaceutiques.

### Contacts

#### Jordan CHALLIER

*Vice-président en charge de l'enseignement supérieur*

[enseignement-sup@anepf.org](mailto:enseignement-sup@anepf.org)

06 99 54 45 46

#### Camille TISNERAT

*Task-Force de l'A.N.E.P.F.*

[mille.tisnerat@gmail.com](mailto:mille.tisnerat@gmail.com)

06 46 81 16 18